



Assemblée générale

Distr. générale
22 mai 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 105 et 109 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'enfant

**Questions relatives aux droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

Lettre datée du 20 mai 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la cinquième réunion ministérielle du Réseau sécurité humaine s'est tenue à Graz (Autriche) du 8 au 10 mai 2003 sous la présidence du Ministre fédéral autrichien des affaires étrangères, Mme Benita Ferrero-Waldner.

Le Réseau sécurité humaine, groupe interrégional qui comprend l'Autriche, le Canada, le Chili, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie, la Suisse, la Thaïlande, ainsi que l'Afrique du Sud en tant qu'observateur, a concentré ses débats sur les deux questions désignées comme prioritaires par le Président de la réunion : l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et les enfants touchés par les conflits armés. Les quatre documents suivants ont été adoptés par le Réseau :

- The Graz Declaration on Principles of Human Rights Education and Human Security (déclaration de Graz sur les principes de l'enseignement des droits de l'homme et de la sécurité humaine)
- Understanding Human Rights – a Manual on Human Rights Education (manuel de l'enseignement des droits de l'homme)
- Bridging the Gap – a Support Strategy for Children Affected by Armed Conflicts (stratégie d'aide aux enfants touchés par les conflits armés)
- A Child Rights Training Curriculum – Child Protection, Monitoring and Rehabilitation (programme de formation aux droits de l'enfant : protection, surveillance et réadaptation des enfants).



En outre, un répertoire de normes internationales ayant trait à la question des enfants touchés par les conflits armés a été établi en collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et présenté dans le cadre de la réunion.

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint les documents susmentionnés que le Réseau a élaborés avec l'aide de plus de 50 experts de renommée internationale. Je suis persuadé que le manuel de l'enseignement des droits de l'homme et le programme de formation aux droits de l'enfant présenteront surtout un intérêt pratique pour l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des efforts déployés actuellement pour incorporer la question des droits de l'homme dans tous les programmes et activités pertinents du système des Nations Unies. Pour obtenir des informations supplémentaires concernant ces documents, on peut consulter le site Web du Ministère fédéral autrichien des affaires étrangères à partir du mois de juin 2003 (<www.bmaa.gv.at/index.html.en>).

Outre les deux thèmes prioritaires, les discussions du Réseau ont porté notamment sur les armes légères, les mines antipersonnel, les préparatifs de la Conférence de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le VIH/sida ainsi que la pauvreté et le développement axé sur l'être humain. Les participants ont également examiné la situation humanitaire en Iraq, y compris un projet lancé conjointement par l'Autriche, la Slovénie et la Jordanie pour venir en aide aux enfants traumatisés par la guerre et aux enfants victimes des conflits armés. À la fin de la réunion, la présidence du Réseau a été assurée par le Mali.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 105 et 109 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gerhard **Pfanzelter**
